

DÉLIBÉRATION**Conseil d'administration**

Séance du 9 juillet 2024

Délibération
n° 61-2024
Point 4.1.4

Point 4.1.4 de l'ordre du jour**Concession de logement par nécessité absolue de service – Modification de concession****EXPOSE DES MOTIFS :**

Le régime juridique applicable aux universités en matière de concessions de logement par nécessité absolue de service (NAS) et pour les conventions d'occupation précaire avec astreinte (cf. décret n° 2012-752 du 9 mai 2012, arrêté du 22 janvier 2013, arrêté du 31 décembre 2020 et articles R2124-65 et 68 du code général de la propriété des personnes publiques) accorde aux autorités délibérantes de l'établissement la compétence d'attribution de ces concessions par nécessité absolue ou par occupation précaire avec astreinte. C'est dans ce cadre que le Conseil d'administration est appelé à se prononcer sur l'attribution et le changement de concession de logement par nécessité absolue de service sur les différents sites de l'université, dans le respect de la charte des agents logés.

Site du campus de Cronembourg – bâtiment de l'ECPM :

Agent logé entrant : Sébastien Gast

Agent logé sortant : Bernard Pillot

Concession de logement comprenant un appartement de 4 pièces avec une surface de 101 m².

Situé au 25 rue Becquerel – 67 200 Strasbourg

Date de début de concession pour M. Sébastien Gast : 1^{er} mai 2024

Date de fin de concession pour M. Bernard Pillot : 01/04/2024 (date de l'état des lieux de sortie).

Admission à la retraite le 01/04/2024.

Cette concession de logement est attribuée pour permettre d'assurer une astreinte concernant la sécurité des locaux et des équipements, la réalisation de rondes d'ouvertures et de fermetures des locaux et pour l'accueil de prestataires hors temps d'ouverture des locaux.

Site du campus historique – bâtiment de l'institut de géologie :

Agent logé sortant : Didier Baumann

Agent logé entrant : /

Concession de logement comprenant un appartement de 4 pièces avec une surface de 129 m².

Situé au 1 rue Blessig – 67 000 Strasbourg

Date de fin de concession pour M. Didier Baumann : 25/04/2024 (date de l'état des lieux de sortie).
Des travaux de réaménagement sont prévus dans le bâtiment de l'institut de géologie et dans le logement de fonction qui sera réhabilité et qui ne peut être occupé actuellement.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	30
Nombre de voix pour	28
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	2
Ne participe pas au vote	0

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve l'attribution et le changement de concessions de logement par nécessité absolue de service (NAS) décrit ci-dessus.

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 11 juillet 2024

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT